



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P021_2022

Date : 24/01/2022

**OBJET : Convention Territoriale Globale (CTG) – Avenants aux Conventions
d'Objectifs et de Financement (COF) de la CAF**

Exposé

La signature de la Convention territoriale Globale (CTG) donne lieu à une modification des modalités de subventions de la CAF.

Les « Contrats Enfance Jeunesse » (CEJ) ont laissé la place aux « Bonus Territoires » qui permettent de subventionner l'ensemble des actions petite-enfance, enfance, jeunesse et parentalité portées par les services communs des pôles de proximité.

Cette modification de dispositif donne lieu à des signatures d'avenants aux Conventions d'Objectifs et de Financement d'origine. Ces avenants vont garantir le versement des subventions, prestation de service, de la CAF en direction des structures, EAJE (Établissement d'Accueil du Jeune Enfant), RAM (Relais d'Assistants Maternels), LAEP (Lieux d'Accueil Enfants-Parents), accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires, gérées par les services communs des pôles de proximité :

- Coeur Cotentin
- Douve et Divette
- Les Pieux
- Côte des Isles
- Vallée de l'Ouve
- Montebourg
- Val de Saire
- Saint-Pierre-Eglise

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération DEL2021_101 du 29 juin 2021 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin – Modification n°2,

Vu les délibérations n°2018-069 et n°2018-070 du 24 mai 2018 portant sur la restitution des compétences complémentaires ou facultatives et restitution de la compétence petite enfance,

Vu la délibération n°2019-142 du 12 décembre 2019 de la Communauté d'Agglomération portant sur l'extension de la compétence communautaire à l'accompagnement à la mise en place de la CTG et la signature de la CTG,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-06 du 09 juillet 2020 portant extension de la compétence communautaire à l'accompagnement à la mise en place de la CTG,

Décide

- **De signer** l'avenant « prestation de service Relais assistants maternels (Ram) - Les Pieux » de la convention d'objectifs et de financement du pôle de proximité des Pieux dans le cadre du Bonus Territoire,
- **De signer** l'avenant « prestation de service Établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) - multi-accueil de Flamanville » de la convention d'objectifs et de financement du pôle de proximité des Pieux dans le cadre du Bonus Territoire,
- **De signer** l'avenant « prestation de service Établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) - multi-accueil de Les Pieux » de la convention d'objectifs et de financement du pôle de proximité des Pieux dans le cadre du Bonus Territoire,
- **De signer** l'avenant « prestation de service Établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) - multi-accueil de Benoitsville » de la convention d'objectifs et de financement du pôle de proximité des Pieux dans le cadre du Bonus Territoire,
- **De signer** l'avenant « prestation de service Relais assistants maternels (Ram) - Coeur Cotentin » de la convention d'objectifs et de financement du pôle de proximité de Coeur Cotentin dans le cadre du Bonus Territoire,
- **De signer** l'avenant « prestation de service Établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) - multi-accueil La Farandole Valognes » de la convention d'objectifs et de financement du pôle de proximité de Coeur Cotentin dans le cadre du Bonus Territoire,
- **De signer** l'avenant « prestation de service Lieux d'accueil enfants-parents (Laep) – LAEP Espace jeu Valognes » de la convention d'objectifs et de financement du pôle de proximité de Coeur Cotentin dans le cadre du Bonus Territoire,
- **De signer** l'avenant « prestation de service Établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) - EAJE Les Bou'd'Chou à Bricquebec » de la convention d'objectifs et de

financement du pôle de proximité de Coeur Cotentin dans le cadre du Bonus Territoire,

- **De signer** l'avenant « prestation de service Relais assistants maternels (Ram) - Saint-Sauveur-le-Vicomte » de la convention d'objectifs et de financement du pôle de proximité de la Vallée de l'Ouve dans le cadre du Bonus Territoire,
- **De signer** l'avenant « prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) Périscolaire - Les Moitiers d'Allonne » de la convention d'objectifs et de financement du pôle de proximité de la Côte des Isles dans le cadre du Bonus Territoire,
- **De signer** l'avenant « prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) Périscolaire - Saint-Maurice-en-Cotentin » de la convention d'objectifs et de financement du pôle de proximité de la Côte des Isles dans le cadre du Bonus Territoire,
- **De signer** l'avenant « prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) Périscolaire - Denneville » de la convention d'objectifs et de financement du pôle de proximité de la Côte des Isles dans le cadre du Bonus Territoire,
- **De signer** l'avenant « prestation de service Relais assistants maternels (Ram) - Côte des Isles Barneville » de la convention d'objectifs et de financement du pôle de proximité de la Côte des Isles dans le cadre du Bonus Territoire,
- **De signer** l'avenant « prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) Périscolaire - Portbail » de la convention d'objectifs et de financement du pôle de proximité de la Côte des Isles dans le cadre du Bonus Territoire,
- **De signer** l'avenant « prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) Extrascolaire - Portbail » de la convention d'objectifs et de financement du pôle de proximité de la Côte des Isles dans le cadre du Bonus Territoire,
- **De signer** l'avenant « prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) Accueil adolescents - Portbail » de la convention d'objectifs et de financement du pôle de proximité de la Côte des Isles dans le cadre du Bonus Territoire,
- **De signer** l'avenant « prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) Périscolaire - Barneville Carteret » de la convention d'objectifs et de financement du pôle de proximité de la Côte des Isles dans le cadre du Bonus Territoire,
- **De signer** l'avenant « prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) Extrascolaire – Barneville Carteret » de la convention d'objectifs et de financement du pôle de proximité de la Côte des Isles dans le cadre du Bonus Territoire,
- **De signer** l'avenant « prestation de service Lieux d'accueil enfants-parents (Laep) – LAEP Bateau sur l'Eau Barneville » de la convention d'objectifs et de financement du pôle de proximité de la Côte des Isles dans le cadre du Bonus Territoire,

- **De signer** l'avenant « prestation de service Relais assistants maternels (Ram) - Les Bout'en Train Martinvast » de la convention d'objectifs et de financement du pôle de proximité de Douve et Divette dans le cadre du Bonus Territoire,
- **De signer** l'avenant « prestation de service Établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) - multi-accueil Les Bout'en Train Martinvast » de la convention d'objectifs et de financement du pôle de proximité de Douve et Divette dans le cadre du Bonus Territoire,
- **De signer** l'avenant « prestation de service Relais assistants maternels (Ram) - Saint-Pierre-Eglise » de la convention d'objectifs et de financement du pôle de proximité de Saint-Pierre-Eglise dans le cadre du Bonus Territoire,
- **De signer** l'avenant « prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) Périscolaire - Gonnevillè Le Theil » de la convention d'objectifs et de financement du pôle de proximité de Saint-Pierre-Eglise dans le cadre du Bonus Territoire,
- **De signer** l'avenant « prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) Périscolaire - Fermanville » de la convention d'objectifs et de financement du pôle de proximité de Saint-Pierre-Eglise dans le cadre du Bonus Territoire,
- **De signer** l'avenant « prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) Extrascolaire - Saint-Pierre-Eglise » de la convention d'objectifs et de financement du pôle de proximité de Saint-Pierre-Eglise dans le cadre du Bonus Territoire,
- **De signer** l'avenant « prestation de service Lieux d'accueil enfants-parents (Laep) – LAEP L'Ilot Parents Quettehou » de la convention d'objectifs et de financement du pôle de proximité du Val de Saire dans le cadre du Bonus Territoire,
- **De signer** l'avenant « prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) Extrascolaire – Saint-Vaast la Hougue » de la convention d'objectifs et de financement du pôle de proximité du Val de Saire dans le cadre du Bonus Territoire,
- **De signer** l'avenant « prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) Extrascolaire – Montfarville » de la convention d'objectifs et de financement du pôle de proximité du Val de Saire dans le cadre du Bonus Territoire,
- **De signer** l'avenant « prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) Périscolaire – Montfarville » de la convention d'objectifs et de financement du pôle de proximité du Val de Saire dans le cadre du Bonus Territoire,
- **De signer** l'avenant « prestation de service Relais assistants maternels (Ram) - Val de Saire Quettehou » de la convention d'objectifs et de financement du pôle de proximité du Val de Saire dans le cadre du Bonus Territoire,
- **De signer** l'avenant « prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) Périscolaire – Mercredis Montebourg » de la convention d'objectifs et de financement du pôle de proximité de Montebourg dans le cadre du Bonus Territoire,

- **De signer** l'avenant « prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) Extrascolaire – Montebourg » de la convention d'objectifs et de financement du pôle de proximité de Montebourg dans le cadre du Bonus Territoire,
- **De signer** l'avenant « prestation de service Relais assistants maternels (Ram) - Montebourg » de la convention d'objectifs et de financement du pôle de proximité de Montebourg dans le cadre du Bonus Territoire,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE